

DIRECTION GENERALE

N° 002 /ACONOQ/DG/24

NOTE CIRCULAIRE

A

L'attention des prestataires du
Programme Congolais d'Evaluation de la Conformité(PCEC)

Objet : Recommandation

Chers Prestataires,

Dans le cadre des activités du Programme Congolais d'Evaluation de la Conformité (PCEC) et, conformément à la note circulaire n°0004/MCAC/MEF/MDIPSP du 19 janvier 2024, je vous demande de procéder à une large communication dans vos différents réseaux, de la reprise dudit programme.

Aussi, pour permettre une reprise aisée par nos opérateurs économiques, je vous saurai gré, des dispositions que vous voudriez bien faire prendre pour respecter la recommandation suivante :

-Présentation obligatoire du **CoC** pour toute expédition à destination du Congo ayant un document/titre de transport (**B/L, LTA...**) daté à compter du **1^{er} février 2024**.

Je vous prie de croire, chers prestataires, en l'assurance de mes sentiments de franche collaboration.

Fait à Brazzaville, le **22 JAN. 2024**

Le Directeur Général,

Jean Jacques **NGOKO MOUYABI**

